

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 06/02/2025

Motion sur l'accueil des étrangers en préfecture

N°2025-008

Le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni le 06 Février 2025 à 20h00, sous la présidence de Monsieur Olivier THOMAS, Maire de Marcoussis, dans la salle du conseil municipal de la mairie de Marcoussis.

Etaient présent.e.s sur 29 conseiller.ère.s : 22

M. Olivier Thomas, M. Jérôme Cauët, Mme Sonia Roisin, Mme Emmanuelle Grèze, M. Sylvain Legrand, Mme Sandrine Boète, M. Gilles Guillaume, Mme Catherine Delaitre, Mme Laurence Amichaux, M. Sébastien Bouet, Mme Arlette Bourdelot, Mme Justine Giagnoni, Mme Laure Gibou, Mme Joane Besse, M. Patrick Mouchelin, Mme Emmanuelle Pic , M. Jérôme Plateau, Mme Hébé Pouchou, Mme Cécile Revoyre, Mme Katia Robert-Hautemulle, M. Damien Rousseau, M. Christophe Royer.

22 présent.e.s formant la majorité des membres en exercice.

Absent.e.s excusé.e.s ayant donné procuration : 7

M. Alexandre Bussière à M. Patrick Mouchelin
M. Frédéric Baby Marinpouy à M. Jérôme Cauët
Mme Natacha El Hayek à Mme Sandrine Boète
M. Sébastien Le Ferrec à M. Jérôme Plateau
M. Jean-Marc Payen à Mme Catherine Delaitre
M. Enzo Sodano à M. Gilles Guillaume
M. Jules Thomas à M. Olivier Thomas

Absent.e : 0

Nombre de votant.e.s : 29

Mme Catherine Delaitre a été désignée Secrétaire de Séance

Rapporteur : Monsieur Olivier THOMAS

CONSIDERANT la situation des personnes étrangères en attente de régularisation dans le département de l'Essonne ;

CONSIDERANT les droits fondamentaux des personnes étrangères ;

CONSIDERANT le trop grand nombre de personnes actuellement en attente d'une réponse à leur demande ;

CONSIDERANT la difficulté pour accéder aux services de l'État et les délais sans fin pour l'obtention d'une réponse de l'administration aux dossiers déposés ;

CONSIDERANT l'incertitude et la précarité dans lesquelles sont de facto plongées les personnes étrangères en demande ;

CONSIDERANT l'accentuation de cette situation, certes observée ailleurs sur le territoire national, mais particulièrement difficile dans notre département et dans toute la Région francilienne ;

CONSIDERANT les non-réponses apportées depuis près de 3 ans aux primo-demandeurs ;

CONSIDERANT les milliers de personnes étrangères en attente de réponse dans notre département ;

CONSIDERANT la difficulté d'obtenir un rendez-vous, le caractère obligatoire de celui-ci depuis juillet 2024, et la fragilité électronique des publics concernés qui les empêche d'avoir accès aux plateformes de prise de rendez-vous ;

CONSIDERANT que ces délais trop importants placent des personnes déjà fragiles dans une situation administrative, économique et sociale précaire ;

CONSIDERANT que le traitement et la régularisation de ces demandes est un préalable à la possibilité d'obtenir un contrat légal de travail protecteur et les droits sociaux y afférant ;

CONSIDERANT le rouage essentiel de notre économie dans de très nombreux secteurs incarné par ces travailleurs étrangers ;

Le Conseil municipal de Marcoussis inquiet de cette situation appelle la Préfecture de l'Essonne à mettre en œuvre des mesures visant à garantir l'accès des personnes étrangères aux services de la Préfecture et à réduire les délais de réponse aux demandes de titres de séjour.

La régularisation des personnes répondant aux critères de l'État est donc essentielle pour garantir leurs droits.

Cette motion sera transmise au Ministre de l'Intérieur, à la Préfète déléguée à l'égalité des chances, à la Préfecture de l'Essonne et à la sous-préfecture de Palaiseau.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits

**Le Maire,
Monsieur Olivier THOMAS**